



16 septembre 2019

(19-5892)

Page: 1/4

Comité de la facilitation des échanges

Original: français

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES
AU TITRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DU COMMERCE**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LA TUNISIE

La communication ci-après, dont la première version a été reçue le 21 août 2019, est distribuée à la demande de la délégation de la Tunisie pour l'information des Membres.

Suite à la notification datée du 4 septembre 2014 (WT/PCTF/N/TUN/1), la Tunisie a l'honneur de présenter les notifications suivantes conformément aux articles 15 et 16 de l'Accord sur la facilitation du commerce (WT/L/931).

Au fur et à mesure de l'avancement de l'exécution des grandes réformes engagées par le Gouvernement Tunisien, un addendum pourrait intervenir ultérieurement pour amener les dates définitives pour l'exécution des mesures de l'accord sur la facilitation du commerce à des dates plus proches.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 1 Publication et disponibilité des renseignements					
Article 1.1	Publication	A	-	-	-
Article 1.2	Renseignements disponibles sur Internet	A	-	-	-
Article 1.3	Points d'information	A	-	-	-
Article 1.4	Notification	A	-	-	-
Article 2 Possibilité de présenter des observations, renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations					
Article 2.1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	A	-	-	-
Article 2.2	Consultations	C	31 décembre 2025	31 décembre 2030	À déterminer
Article 3 Décisions anticipées					
		C	31 décembre 2030	31 décembre 2030	À déterminer
Article 4 Procédures de recours ou de réexamen					
		A	-	-	-
Article 5 Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non-discrimination et la transparence					
Article 5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	C	31 décembre 2030	31 décembre 2030	À déterminer
Article 5.2	Rétention	A	-	-	-
Article 5.3	Procédures d'essai	C	31 décembre 2030	31 décembre 2030	À déterminer
Article 6 Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation, et les pénalités					
Article 6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	C	31 décembre 2030	31 décembre 2030	À déterminer
Article 6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions aux fins du traitement douanier imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	C	31 décembre 2030	31 décembre 2030	À déterminer
Article 6.3	Disciplines concernant les pénalités	A	-	-	-
Article 7 Mainlevée et dédouanement des marchandises					
Article 7.1	Traitement avant arrivée	A	-	-	-
Article 7.2	Paiement par voie électronique	C	31 décembre 2025	31 décembre 2030	À déterminer

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 7.3	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions	A	-	-	-
Article 7.4	Gestion des risques	C	31 décembre 2030	31 décembre 2030	À déterminer
Article 7.5	Contrôle après dédouanement	C	31 décembre 2030	31 décembre 2030	À déterminer
Article 7.6	Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	31 décembre 2025	31 décembre 2030	À déterminer
Article 7.7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	C	31 décembre 2030	31 décembre 2030	À déterminer
Article 7.8	Envois accélérés	C	31 décembre 2030	31 décembre 2030	À déterminer
Article 7.9	Marchandises périssables	C	31 décembre 2025	31 décembre 2030	À déterminer
Article 8 Coopération entre les organismes présents aux frontières					
Article 8.1		C	31 décembre 2030	31 décembre 2030	À déterminer
Article 8.2		C	31 décembre 2030	31 décembre 2030	À déterminer
Article 9 Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier					
		A	-	-	-
Article 10 Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit					
Article 10.1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	C	31 décembre 2030	31 décembre 2030	À déterminer
Article 10.2	Acceptation de copies	A	-	-	-
Article 10.3	Utilisation des normes internationales	C	31 décembre 2025	31 décembre 2030	À déterminer
Article 10.4	Guichet unique	C	31 décembre 2030	31 décembre 2030	À déterminer
Article 10.5	Inspection avant expédition	A	-	-	-
Article 10.6	Recours aux courtiers en douane	A	-	-	-
Article 10.7	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis	A	-	-	-
Article 10.8	Marchandises refusées	A	-	-	-
Article 10.9	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif	A	-	-	-
Article 11 Liberté de transit					
Article 11.1-11.4		A	-	-	-
Article 11.5		C	31 décembre 2030	31 décembre 2030	À déterminer
Article 11.6-11.17		A	-	-	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 12	Coopération douanière	A	-	-	-